



## ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE

POUR MAISONS  
INDIVIDUELLES



### ① TARIF TTC :

COÛT DE CONSTRUCTION TTC (TRAVAUX ET HONORAIRES TECHNIQUES)	DOMMAGES OUVRAGE CONFORME À L'OBLIGATION LÉGALE <small>(art 242-1 du code des assurances)</small>	GARANTIE LÉGALE + GARANTIE COMPLÉMENTAIRE <small>· éléments d'équipement dissociables · dommages immatériels consécutifs</small>
entre 200 000 € et 225 000 €	<b>3700 €</b>	<b>3922 €</b>
entre 225 001 € et 250 000 €	<b>3800 €</b>	<b>4028 €</b>
entre 250 001 € et 275 000 €	<b>3900 €</b>	<b>4134 €</b>
entre 275 001 € et 300 000 €	<b>4100 €</b>	<b>4346 €</b>
entre 300 001 € et 325 000 €	<b>4250 €</b>	<b>4505 €</b>
entre 325 001 € et 350 000 €	<b>4400 €</b>	<b>4664 €</b>
entre 350 001 € et 375 000 €	<b>4600 €</b>	<b>4876 €</b>
entre 375 001 € et 400 000 €	<b>4800 €</b>	<b>5088 €</b>

Au delà, nous consulter au moyen de la fiche de tarification jointe. Valable à compter du 01/04/2019

### ② CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

La mission complète du maître d'oeuvre n'est exigée qu'à partir de 300 000 € TTC (coût de construction)

Mission géotechnique G2AVP obligatoire

Tous les intervenants assurés en décennale à la date d'ouverture du chantier.

### ③ POSSIBILITÉ DE LIMITER LA GARANTIE AUX SEULS OUVRAGES DE CLOS ET COUVERT

### ④ FICHE SIMPLIFIÉE D'ÉTABLISSEMENT DU DEVIS À COMPLÉTER

### ⑤ ASSUREUR : LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA



## FICHE DE PRÉTARIFICATION ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE NEUVE

Ce document est à nous **envoyer par fax ou par e-mail** (contact@auditassur.fr) il résume les principaux éléments du risque, qui nous permettront de vous communiquer une approche de tarif. Ce tarif indicatif est valide 3 mois et ne sera définitivement valide **qu'après réception du questionnaire complet** incluant des pièces à fournir, ainsi qu'après étude et acceptation du dossier par l'assureur.

NOM ET PRÉNOM : .....

ADRESSE DE LA CONSTRUCTION : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Type de travaux :  Construction neuve

Type de bâtiments :  Maison unifamiliale  Maisons jumelées

Nombre de logements : R+ / R- Surface de plancher : m<sup>2</sup>

Montant de la construction, y compris les honoraires TTC :

La garantie doit-elle porter sur :

- Uniquement les ouvrages de clos et couvert  
 Pour l'ensemble des travaux

Présence de photovoltaïque :  OUI  NON Panneaux :  intégrés  surimposés

Garanties souhaitées :

- Dommages ouvrage limitée à l'obligation légale (article L242-1 du code des assurances)  
 Dommages ouvrage : garantie légale et complémentaires

La construction est destinée à :  la vente  la location  usage personnel  autre

Maître d'oeuvre / missions :  complète (conception et surveillance)  conception  surveillance des travaux

Bureau d'études :  OUI  NON Étude de sol :  OUI  NON

Type

Période de chantier : Du au

Commentaires :

Date :

Signature :